

## CTL du 23/01/2018

### QUESTION 1: Expérimentation de la caisse sans numéraire

Pour **FO DGFIP 73** cette caisse sans numéraire s'inscrit dans le prolongement du plan d'action national adopté par la DGFIP en 2014, visant à réduire le volume du numéraire au sein de ces structures et à améliorer la sécurité des personnes et des fonds.

En Savoie, la paierie départementale a été retenue comme site expérimental pour 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2018. Afin de permettre la continuité des opérations liées au numéraire sans dégradation du service rendu, tant pour les usagers que pour les partenaires. Le rôle de site de dépôt sera assuré par la trésorerie de proximité (TPM).

La Direction a expliqué que la volumétrie était très basse et ce transfert n'aura pas, visiblement, de dommages.... Cette décision de pérennisation démontre une volonté délibérée de la Direction Générale de mépriser en particulier les institutionnels (RÉGIES). Elle témoigne également d'une prise en compte toute relative aux conditions de travail des agents de la caisse du site de "déport", amenés à gérer les publics et les fonds en provenance des postes sans numéraire, et sans aucun moyen supplémentaire.

De plus, la Direction confirme que les caissiers des postes sans numéraire continueront de percevoir l'ACF caissier. Sur ce point **FO DGFIP 73** reste dubitatif car la spécificité du caissier est bien de manier de la monnaie. Un point important : rien n'empêchera, à l'avenir, la DGFIP de requalifier la doctrine d'emploi du caissier et d'en faire un agent de guichet plus particulièrement chargé des flux BDF(Banque de France) ou des paiements par CB.

***F.O.-DGFIP 73 s'abstient.***

**FO DGFIP 73** s'abstient car nous n'avons pas les garanties suffisantes en matières d'informations sur ce point. **FO DGFIP 73** regrette l'absence du Directeur du Pôle Gestion Publique et du Comptable Public de la Paierie Départementale.



# Questions diverses

## « pré-industrialisation » en matière de publicité foncière :

Le chef du bureau GF-3B (publicité foncière et fiscalité du patrimoine) s'est rendu dans le département de l'Orne le lundi 15 janvier après-midi. À cette occasion, il y a fait une annonce fracassante sur un sujet jamais évoqué, ou même sous entendu, par la direction locale :

**L'expérimentation de la fusion des bases FIDJI au début de l'été, à partir de juin 2018 (le choix de la période estivale laisse perplexe), et surtout bascule généralisée pour le département officiellement actée au 1er novembre ...**

La conséquence est cinglante avec la fusion des quatre Services de la Publicité Foncière en un seul dans huit mois ! Les comptables des SPF supprimés ont apprécié comme il se doit cette annonce pour le moins inattendue ...

Lors de ce CTL du 23 janvier, **FO DGFIP 73** a interrogé le Directeur sur l'avenir des 2 SPF savoyards : il est évident que la Savoie ne se démarquera pas, et la fusion est inévitable. Aucune date n'est annoncée, mais selon nos sources les deux SPF seront fusionnés à l'horizon 2020.

Lors de son déplacement dans l'Orne le chef de bureau est allé jusqu'à évoquer l'ère de « pré-industrialisation » dans laquelle la DGFIP entre et a refusé de communiquer sur les autres départements « expérimentateurs »...

Les termes tenus par notre Direction sur la nouvelle organisation mise en place dans les 2 SPF sont similaires : productivité, cadence de travail...

Concernant l'accès des notaires au fichier (ANF), une expérimentation est en cours dans 7 départements : 2A, 31, 33, 45, 58, 72 et 76.

**L'avenir des SPF est donc bien noir, il ne fait aucun doute que la DG met tout en œuvre pour externaliser cette mission, qui reviendra sans aucun doute aux notaires... En attendant, nous assisterons certainement à un accroissement des risques psychosociaux...**

